

ORDRE DU JOUR

---

**DEFI CITOYEN**

**1 Contrats de quartier 2021-2026.**

*Suite au renouvellement en 2021 des 23 Conseils de Quartier, les nouveaux conseillers de quartier se sont constitués en association, ont effectué leur diagnostic qui a été estimé par les techniciens de la ville, suivi d'une réunion de codécision pour arrêter les aménagements des années à venir. Les 23 contrats sont présentés à la signature.*





www.agen.fr

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

## Séance du samedi 18 décembre 2021

Numéro : **DCM2021\_126**

Objet : **Contrats de Quartier 2021-2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **39 L'AN deux mille vingt et un le samedi dix-huit décembre à dix heures  
Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni au Théâtre Ducourneau d' Agen ;**

Présents : **23**

M. DIONIS DU SEJOUR - Maire  
Mme BRANDOLIN ROBERT, M. FELLAH, Mme KHERKHACH, M. ZAMBONI, Mme LAUZZANA, Mme IACHEMET, M. KLAJMAN, Mme DEJEAN-SIMONITI - Adjoints  
Mme FRANCOIS - Conseillers Municipaux Délégués  
Mme RICHARD - Conseillers Municipaux  
Mme MAIOROFF, Mme FLORENTINY, M. NKOLLO, Mme GALLISSAIRES - Conseillers Municipaux Délégués  
M. SI-TAYEB - Conseillers Municipaux  
Mme CUGURNO - Conseillers Municipaux Délégués  
M. GESLOT, Mme RIVES, M. DASSY, Mme COMBRES, Mme LASMAK, M. DUPONT - Conseillers Municipaux

Absent(s)

Mme HECQUEFEUILLE (absente excusée), M. HERMEREL (absent excusé), M. GIRARDI (absent excusé), M. RAUCH (absent excusé)

Pouvoir(s) **12**

M. PINASSEAU (donne pouvoir à M. FELLAH), M. BENATTI (donne pouvoir à M. DIONIS DU SEJOUR), M. LAFFORE (donne pouvoir à Mme RICHARD), M. LLORCA (donne pouvoir à Mme MAIOROFF), Mme PEREZ (donne pouvoir à M. SI-TAYEB), M. IMBERT (donne pouvoir à M. NKOLLO), Mme GARCIA-SVERZUT (donne pouvoir à M. GESLOT), M. DUGAY (donne pouvoir à M. ZAMBONI), Mme GROLLEAU (donne pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme KARAM (donne pouvoir à M. DUPONT), M. BRUNEAU (donne pouvoir à Mme COMBRES), Mme DELCROS (donne pouvoir à Mme LASMAK)

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Mickaël GESLOT

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **10/12/2021**

**Expose :**

Suite à leur élection en Février 2021, les 23 conseils de quartier se sont constitués en association en Avril 2021 et chacun a travaillé jusqu'en Juillet 2021 au recensement des besoins de son quartier en allant à la rencontre des habitants.

De Juillet à Septembre 2021, les techniciens de la ville ont estimé les différentes demandes d'aménagement.

En Septembre 2021, une consultation a été lancée auprès des Agenais et a permis d'enregistrer plus d'une centaine de retours.

En Octobre et Novembre 2021 les 23 conseillers de quartier ont négocié leur contrat en présence des élus lors des réunions de codécision.

**Il en ressort pour le mandat 2021/2026 la programmation suivante sur les 23 quartiers :**

| TYPE D'AMENAGEMENT          | NOMBRE     |
|-----------------------------|------------|
| Sécurité/Vitesse            | 23         |
| Aménagement des trottoirs   | 48         |
| Stationnement               | 12         |
| Mobilier et Signalétique    | 33         |
| Voirie                      | 20         |
| Aménagement d'ensemble      | 11         |
| Eclairage Public            | 2          |
| Aire de jeux                | 9          |
| Propreté                    | 7          |
| Espaces verts               | 16         |
| Bâtiment                    | 9          |
| Sport                       | 4          |
| Participation projets ville | 4          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>198</b> |

Les aménagements urbains représentent environ 42 % des actions programmées avec notamment les aménagements sécuritaires (réduction de la vitesse des véhicules, caméra de vidéosurveillance...) et la réfection des trottoirs pour les piétons.

La voirie a été divisée en deux rubriques qui permettent de distinguer :

- Les petites opérations au nombre de 33,
- Les grosses opérations (aménagement d'ensemble entier d'une rue) au nombre de 11.

L'embellissement de la ville (jeux, espaces verts, bâtiments et transition écologique.....) reste également une préoccupation pour les conseils de quartier qui souhaitent que leur quartier reste agréable à vivre.

**Pour l'année 2022 la programmation suivante sur les 23 quartiers est proposée :**

| TYPE D'AMENAGEMENT        | NOMBRE |
|---------------------------|--------|
| Sécurité /Vitesse         | 12     |
| Aménagement des trottoirs | 17     |
| Stationnement             | 11     |
| Mobilier et Signalétique  | 17     |
| Voirie                    | 13     |
| Aménagement d'ensemble    | 3      |
| Eclairage Public          | 2      |
| Aires de Jeux             | 2      |

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Propreté                    | 7          |
| Espaces verts               | 8          |
| Bâtiment                    | 7          |
| Sport                       | 2          |
| Participation projets ville | 2          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>103</b> |

Les 23 contrats de quartier pour la période 2021/2026 sont joints en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville d'Agen en date du 7 juillet 2008, installant les principes et les modalités d'une démocratie participative innovante sur Agen,

Vu la délibération n° DCM2020-033 du 15 juin 2020 approuvant le projet de mandat 2020-2026 et notamment l'élection de conseillers de quartier au suffrage universel,

Vu la délibération n° DCM2020-099 en date du 28 septembre 2020 relative aux élections des conseils de quartier, et portant approbation du mémento d'organisation et du budget prévisionnel du scrutin.

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

**ET A L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**1° / D'APPROUVER** les 23 contrats de quartier pour le mandat 2021-2026

**2° / D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces contrats avec chaque représentant des 23 associations de quartier de la ville d'Agen, ainsi que tous actes ou documents y afférents,

**3° / DE DIRE** que les crédits seront à prévoir aux budgets 2022 et suivants,

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 21/12/2021

Télétransmission le 21/12/2021

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**

**Jean DIONIS du SEJOUR**